

REGLEMENT INTERIEUR



Article 1 – Membres Cotisations

Seuls sont membres du club les personnes étant à jour de leur cotisation annuelle.

La cotisation annuelle est valable du 1^{er} septembre de chaque année et est révisée annuellement et soumise à l'approbation du Comité de direction.

Attention, à cette date les badges dont les cotisations n'ont pas été renouvelées, seront désactivés.

Une attestation de licence est disponible sur le site de la FFT, pour chaque adhérent ayant acquitté sa cotisation. Ce justificatif doit pouvoir être présenté à toute requête des membres du bureau ou de toute personne mandatée (Conciergerie, Service des sports, Elus, ...)

Article 2 – Licence Assurance

Les membres du club sont licenciés à la fédération française de tennis. Ils bénéficient à ce titre d'une assurance les couvrant lors d'un accident (voir affiche dans le hall du complexe).

Article 3 – Accès aux courts

L'accès aux courts est réservé aux membres du club auxquels nous avons fournis un badge avec caution.

En période scolaire, les courts Jean Borotra et Henri Cochet sont utilisés en semaine par le lycée.

Tout utilisateur de l'un de ces deux courts doit démonter les filets en fin de réservation, sauf si réservations juste derrière avec joueurs présents.

Les heures limites sont de 22H15 pour l'extinction des lumières sur le complexe et sur l'extension impérativement (sauf lors de l'Open de Tennis, de Tournoi de padel, ou autre événement).

Réservations :

Les réservations se font uniquement sur le site Ten'up dans l'espace réservation de court.

Lorsque vous ne pouvez jouer, ne pas oublier d'annuler les réservations sur le site (par internet depuis votre ordinateur ou votre Smartphone).

REGLEMENT INTERIEUR

Des réservations ponctuelles et exceptionnelles peuvent être effectuées à la diligence du comité de direction (compétitions, enseignements, animations, invitations ...)

Article 4 Ecole de tennis

Avant de déposer les enfants au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant les courts, les enfants étant sous la responsabilité de l'enseignant.

Article 5 Tenue

Une tenue correcte et descente est de rigueur. Les chaussures spécifiques à la pratique du Tennis ou du Padel sont obligatoires (sont proscrites les chaussures de footing, fitness, décontraction du fait de leurs semelles marquantes)

Article 6 Entretien

Les parties communes (accès, vestiaires, courts ...) doivent être maintenues en parfait état de propreté. Pour le Padel, il est obligatoire de passer le balai pour conserver la moquette en bon état (environ 5 mn)

Article 7 Discipline

Il est interdit de fumer, de jeter des chewing-gum, de prendre des repas sur les courts. La présence d'animaux est interdite sur les courts.

Les membres du Comité de direction ont vocation à pénétrer sur les courts pour régler tout litige en suspens. En cas de faute grave d'un adhérent, le Comité de direction peut procéder à sa radiation temporaire ou définitive.

Tout manquement à ses règles sera signalé aux autorités municipales.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants mineurs sans surveillance, sur les courts ou dans l'enceinte du club

Article 8

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts, le complexe et l'extension.

Article 9

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.